

21 juin 2019

RELEVÉ DES DECISIONS

Le vendredi 21 juin 2019, à 9h45, les membres du Conseil départemental, sur convocation adressée le 7 juin 2019 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. Frédéric BEAUCHEF, Président de Commission, M. François BOUSSARD, Président de Commission, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Samuel CHEVALLIER, Président de Commission, M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Martine CRNKOVIC, Présidente de Commission, Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, Mme Delphine DELAHAYE, Conseillère départementale, M. Patrick DESMAZIÈRES, Conseiller départemental, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Conseillère départementale, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, Mme Michèle JUGUIN-LALOYER, Conseillère départementale, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Conseillère départementale, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Brigitte LECOR, Conseillère départementale, Mme Françoise LELONG, Conseillère départementale, Mme Isabelle LEMEUNIER, Conseillère départementale, M. Thierry LEMONNIER, Conseiller départemental, M. Gilles LEPROUST, Conseiller départemental, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Présidente de Commission, M. Fabien LORNE, Président de Commission, M. Eric MARCHAND, Conseiller départemental, Mme Monique NICOLAS LIBERGE, Conseillère départementale, Mme Catherine PAINEAU, Conseillère départementale, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, Mme Jacqueline PEDOYA, Conseillère départementale, M. Claude PETIT-LASSAY, Conseiller départemental, Mme Véronique RIVRON, Présidente de Commission, M. Olivier SASSO, Conseiller départemental, M. Régis VALLIENNE, Président de Commission.

Excusés : M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental.

Absents :

Procurations : M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Delphine DELAHAYE, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Frédéric BEAUCHEF

Rapporteur :
M. Fabien LORNE

1 Compte administratif 2018

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018 en recettes et en dépenses.

I - Budget général

1°/ Approuve les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Recettes :	584 513 187,48 €
- Dépenses :	523 152 058,57 €
- Solde 61 361 128,91 €	

Section d'investissement

- Recettes :	182 636 478,69 €
- Dépenses :	211 583 000,24 €
- Solde -28 946 521,55 €	

Excédent disponible

32 414 607,36 €

2°/ Affecte le résultat 2018 de la façon suivante :

- reporte en dépenses d'investissement au compte 001 : (solde d'exécution de la section d'investissement de l'année 2018)	28 946 521,55 €
- affecte en recettes d'investissement au compte 1068 :	28 946 521,55 €
- reporte en recettes de fonctionnement au compte 002 : (excédent disponible après financement du solde d'exécution 2018)	32 414 607,36 €

II – Foyer de l'Enfance

1°/ Approuve les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Recettes :	3 685 162,38 €
- Dépenses :	3 522 910,22 €
- Solde 162 252,16 €	

Section d'investissement

- Recettes :	308 549,77 €
- Dépenses :	103 786,96 €
- Solde 204 762,81 €	

Excédent disponible **367 014,97 €**

2°/ Affecte le résultat 2018 de la façon suivante :

- reporte en recettes de fonctionnement au compte 002 :	162 252,16 €
- reporte en recettes d'investissement au compte 001 :	204 762,81 €

III – Parc de l'Équipement

1°/ Approuve les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Recettes :	12 784 761,29 €
- Dépenses :	11 066 995,91 €
- Solde	1 717 765,38 €

Excédent disponible **1 717 765,38 €**

2°/ Affecte le résultat 2018 de la façon suivante :

- reporte en recettes de fonctionnement au compte 002 :	1 717 765,38 €
---	-----------------------

Adopté par le Conseil Départemental, avec 25 votes pour, 16 votes contre

2 Compte de gestion 2018

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental pour l'exercice 2018 qui fait apparaître des résultats identiques à ceux du Compte administratif. Les excédents constatés sont les suivants :

Budget global pour un excédent de 34 499 387,71 € soit :

- ✓ **Département** pour un excédent global de **32 414 607,36 €**,
- ✓ **Foyer de l'Enfance du Mans** pour un excédent global de **367 014,97 €**,
- ✓ **Parc départemental** pour un excédent global de **1 717 765,38 €**.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

3 **Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2018** **Annexes du compte administratif 2018**

Le Conseil départemental,
Vu l'article L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan des transactions et de l'état des acquisitions et cessions immobilières poursuivies par la Collectivité Départementale, au cours de l'année 2018, détaillée dans les pièces jointes en annexes.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION SOLIDARITÉ - AUTONOMIE - DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Frédéric BEAUCHEF

Rapporteur :
Mme Marie-Thérèse LEROUX

4 **Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la Commission Solidarité-Autonomie-Démographie médicale et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

ACTION 2- Répondre aux besoins d'accueil des mineurs en grande difficulté

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-296 000 €**.

BUDGET ANNEXE DU FOYER DE L'ENFANCE-CENTRE MATERNEL DE LA SARTHE

Sur avis de la Commission de surveillance de l'établissement Foyer de l'enfance-Centre Maternel de la Sarthe du 20 juin 2019,

ADOpte le budget Supplémentaire du Foyer de l'Enfance-centre maternel de la Sarthe pour 2019.

AJUSTE en conséquence les dépenses et les recettes du Budget supplémentaire 2019 de l'établissement de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	+162 252 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	+102 000€
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	+32 493 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	+9 378€
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	+10 000 €
Chapitre 042 – Dotations aux amortissements	+8 381 €

Recettes :	+162 252 €
002 excédent section d'exploitation reporté	+162 252 €

Section d'investissement :

Dépenses :	+213 144 €
Chapitre 21 – Immobilisations	+213 144 €

Recettes :	+213 144 €
Chapitre 040 – Amortissements	+8 381 €
001 Report investissements exercice précédent	+204 763 €

ACTION 4 – Soutenir l'environnement socio-éducatif, scolaire, sportif et sanitaire

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+296 000 €**.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

**5 Garantir une offre de soin de proximité
Assurer et conforter le service d'incendie et de secours**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale et de la
commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

ACTION 4 – SOUTENIR LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+170 744 €**.

ATTRIBUE une subvention d'investissement de **234 944 €** (montant maximum) dont **170 744 € en 2019, 49 200 € en 2020 et 15 000 € en 2021** en faveur de l'association Astérior Recherche pour l'Etude SENTINEL DEPISTAGE : Prévention et dépistage du cancer du poumon par Appli Tabac Smokecheck (développement de l'application et gestion de la donnée dans l'étude » Sentinel –Dépistage).

DEROGE aux règles d'attribution et de versement des subventions d'investissement inscrites dans notre règlement budgétaire et financier pour permettre notamment le versement de la participation 2019 dès le début de l'étude.

HABILITE Le Président du Conseil départemental à signer la convention avec l'association Astérior Recherche, dont le projet est joint en annexe ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

ELEMENTS FINANCIERS

INSCRIRE les autorisations de programme et les crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET CITOYENNETÉ

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Frédéric BEAUCHEF

Rapporteur :
M. Régis VALLIENNE

6 **Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Réussite éducative et Citoyenneté et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Rénover et moderniser les collèges

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+300 000 €**.
AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-340 000 €**.

Action 3 – Soutenir le fonctionnement des établissements scolaires

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+8 576 €**.
AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+136 000 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Frédéric BEAUCHEF

Rapporteur :
M. Frédéric BEAUCHEF

7 **Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Infrastructures Routières et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 : Moderniser notre réseau

AJUSTE les crédits de la manière suivante :

- ✓ 52 100 € en dépenses d'investissement
- ✓ 599 920 € en recettes d'investissement

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 32 000 € à la commune de Saint-Aubin-des-Coudrais pour la réalisation d'un tapis d'enrobé en agglomération (RD 7).

Action 2 : Entretien et exploiter les réseaux

AJUSTE les crédits de la manière suivante :

- ✓ 28 000 € en dépenses d'investissement
- ✓ -192 525 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 28 000 € en recettes d'investissement

Action 3 : Agir pour la sécurité routière

AJUSTE les crédits de la manière suivante :

- ✓ 434 000 € en dépenses d'investissement
- ✓ 64 000 € en recettes d'investissement

Action 4 : Gérer le Parc départemental

ADOpte, par chapitre, le budget supplémentaire du Parc départemental pour l'exercice 2019.

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses du budget supplémentaire annexe du Parc départemental pour l'exercice 2019 de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 :	2 424 765,38 €
Chapitre 012 :	50 000,00 €
Chapitre 65 :	2 000,00 €
Chapitre 67 :	2 000,00 €

Recettes

Chapitre 002 :	1 717 765,38 €
Chapitre 013 :	1 000 000,00 €
Chapitre 70 :	- 239 000,00 €

Éléments financiers

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et de crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Frédéric BEAUCHEF

Rapporteur :
M. François BOUSSARD

8 **Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique : élargissement du GIP Inovalys**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Vu le protocole d'accord et de partenariat conclu entre le Département d'Indre-et-Loire et le GIP Inovalys en date du 15 novembre 2016
Vu l'évaluation finale positive du protocole d'accord et de partenariat entre le Département d'Indre-et-Loire et le GIP Inovalys lors du Comité de Pilotage du 05 avril 2019,
Vu le projet d'avenant N°3 à la convention constitutive du GIP Inovalys,
Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de l'adhésion définitive du Département d'Indre-et-Loire au GIP Inovalys à compter du 1^{er} janvier 2020,

Article 2 : d'approuver l'avenant N°3 à la convention constitutive du GIP Inovalys joint en annexe,

Article 3 : d'autoriser le Président à signer cet avenant et tous documents et actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

9 **Accompagner les communes et les intercommunalités**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Aménagement des Territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport sur l'activité et les orientations de l'ATESART

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT : CULTURE, SPORT, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Frédéric BEAUCHEF

Rapporteur :
Mme Véronique RIVRON

10 **Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Attractivité du Département : culture, sports, tourisme et enseignement supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 7 - Accompagner le développement de l'Université et des établissements d'enseignement Supérieur

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de 23 600€

AFFECTE à l'Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique (ITEMM), une nouvelle autorisation de programme de 78 689 € et 23 600 € en Crédits de paiements 2019

Autorisation de programme

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

11 **Promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Attractivité du Département : culture, sports, tourisme et enseignement supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1- Promouvoir les atouts de la destination Sarthe et développer l'e-tourisme

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

- ✓ **35 000 €** en dépenses d'investissement

Éléments financiers

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et de crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

12 **Sarthe Mécénat**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la Commission Attractivité du département, culture, sport, tourisme et enseignement supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un outil pour développer le mécénat en Sarthe, Sarthe Mécénat, constitué de trois volets :

- Une plateforme de financement participatif pour aider les projets locaux solidaires et les projets de cohésion sociale portés par les associations, les financeurs cibles étant les particuliers,
- Un fonds de dotation alimenté par les entreprises du département (en numéraire, compétence ou nature) permettant la défiscalisation à hauteur de 60 %, pour les projets portés par les collectivités locales et notamment le Département,
- Une veille « appels à projets » pour ses propres projets.

PRECISE que pour chaque projet aidé via la plateforme de financement participatif, une commission au titre des frais de dossier sera prélevée par la Mipise, fournisseur de la solution informatique, à hauteur de 100 € ou 150 € selon que le montant de la collecte sera ou non supérieur à 2 000 €.

APPROUVE les statuts du fonds de dotation joints en annexe

DESIGNE comme représentants du Département au fonds de dotation : Mme Véronique RIVRON, MM. Dominique LE MÈNER, François BOUSSARD, Emmanuel FRANCO.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Frédéric BEAUCHEF

Rapporteur :
M. Fabien LORNE

13 **108 métiers au service des Sarthois**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Sur l'avis du Comité Technique du 28 juin 2018
Après en avoir délibéré,

Action 1 - Adapter et maîtriser la masse salariale

AJUSTE à la baisse les dépenses de fonctionnement de 23 000 € pour les redéployer vers l'action n° 3 « Accompagner la vie au travail »

DECIDE de procéder à l'ajustement des postes

Transformations de postes suite à AG/PI

• **DGA Solidarité départementale**

1.1 - 1 poste d'Adjoints administratifs territoriaux en 1 poste de Rédacteurs territoriaux

• **DGA Infrastructures et développement territorial**

1.2 - 1 poste d'Adjoints techniques territoriaux en 1 poste d'Agents de maîtrise territoriaux

1.3 - 2 postes d'Agents de maîtrise territoriaux en 2 postes de Techniciens territoriaux

• **DGA Ressources**

1.4 – 3 postes d'Adjoints techniques des établissements d'enseignements en 3 postes d'agents de maîtrise territoriaux

1.5 - 1 poste d'Agents de maîtrise territoriaux en 1 poste de Techniciens territoriaux

1.6 - 1 poste de Techniciens territoriaux en 1 poste d'Attachés territoriaux

Transformations de postes suite à procédure de recrutement ou réussite concours

• **DGA Solidarité départementale**

2.1 – 1 poste d'Attachés territoriaux en 1 poste de conseillers socio éducatifs territoriaux - à effet au 01/03/2019

2.2 - 1 poste d'Attachés territoriaux en 1 poste de puéricultrices territoriales- à effet au 01/06/2019

2.3 - 1 Poste d'assistants socio-éducatifs territoriaux en 1 poste d'Infirmiers territoriaux - à effet au 01/05/2019

2.4 – 1 poste d'Infirmiers territoriaux en 1 poste d'assistants socio-éducatifs territoriaux - à effet au 01/03/2019

2.5 - 1 poste de Psychologues territoriaux en 1poste d'Attachés territoriaux - à effet au 01/05/2019

2.6 – 1 poste de Directeurs territoriaux en 1poste d'Attachés territoriaux - à effet au 01/02/2019

2.7 – 1 Poste d'assistants socio-éducatifs territoriaux en 1poste d'Attachés territoriaux - à effet au 01/07/2019

• **DGA Infrastructures et développement territorial**

2.8 – 1 poste d'Agents de maîtrise territoriaux en 1 poste d'Adjoints techniques territoriaux - à effet au 01/04/2019

2.9 – 1 poste Techniciens territoriaux en 1 poste d'Agents de maîtrise territoriaux - à effet au 01/03/2019

2.10 – 1 poste Rédacteurs territoriaux en 1 poste d'Assistants de conservation du patrimoine territoriaux - à effet au 17/04/2019

• **DGA Ressources**

2.11 – 1 poste d'Attachés territoriaux en 1 poste d'Ingénieurs territoriaux - à effet au 01/06/2019

2.12 - 1 poste Techniciens territoriaux en 1 poste d'Ingénieurs territoriaux - à effet au 13/05/2019

2.13– 1 poste d'Ingénieurs territoriaux en 1 poste de Techniciens territoriaux - à effet au 01/02/2019

- 2.14 – 1 poste d'Adjoints techniques des établissements d'enseignements territoriaux en 1 poste d'Agents de maîtrise territoriaux - à effet au 18/03/2019
- 2.15 – 1 poste d'Adjoints techniques territoriaux en 1 poste d'Agents de maîtrise territoriaux - à effet au 18/03/2019
- 2.16 – 1 poste d'Adjoints techniques territoriaux en 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux - à effet au 01/04/2019
- 2.17 – 1 poste d'Attachés territoriaux en 1 poste de Rédacteurs territoriaux - à effet au 01/04/2019
- 2.18 – 1 poste d'Attachés territoriaux en 1 poste de Rédacteurs territoriaux - à effet au 01/05/2019

- **DGA cabinet**

- 2.19 - 1 poste de Rédacteurs territoriaux en 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux - à effet au 01/03/2019

Renouvellement de postes créés à durée déterminée

- **DGA Solidarité départementale – DEIL**

- 3.1 – 1 poste rédacteurs territoriaux renouvelé, **jusqu'au 31/12/2019**

Suppression de postes

- **DGA Solidarité départementale – DCSD Montval**

- 4.1 – 1 Poste d'adjoints administratifs territoriaux à la date de l'assemblée.

Action 3 – Accompagner la vie au travail

AJUSTE à la hausse les dépenses de fonctionnement de 23 000 € (par redéploiement de crédits en provenance de l'action n° 1 « Adapter et maîtriser la masse salariale »

CORRIGE l'inscription « Prêts au personnel » de -10 000 € en recettes d'investissement et +10 000 € en dépenses d'investissement

Adopté par le Conseil Départemental, avec 28 votes pour, 14 votes contre

14 Un patrimoine immobilier adapté aux enjeux de la collectivité

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 – Optimiser le patrimoine immobilier tertiaire

AJUSTE l'enveloppe de

- dépenses de fonctionnement de **+87 000 €**.
- recettes de fonctionnement de **+17 098 €**
- dépenses d'investissement de **+100 000 €**
- recettes d'investissement de **+295 330 €**

Action 3 – Améliorer l'implantation territoriale la solidarité

AJUSTE l'enveloppe de

- dépenses de fonctionnement de **+37 000 €**.
- recettes de fonctionnement de **+189 149 €**
- dépenses d'investissement de **+300 000 €**

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

15 **Habilitation pour agir en justice - Compte-rendu de la délégation**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le Département est partie dans les affaires suivantes :

1 – Devant le tribunal administratif de Nantes pour 28 nouveaux contentieux :

- 16 dossiers concernent le RSA :
 - 4 font suite à un refus de remise de dette d'un indu RSA (Dossiers n° RSA/2018/40 ; n° RSA/2019/2, 6 et 13)
 - 8 contestations de décisions d'indu (Dossiers n° RSA/2018/39 ; n° RSA 2019/3, 4, 5, 7, 10, 11 et 14)
 - 1 requête en contestation d'un refus d'ouverture de droits au RSA (Dossiers n° RSA/2019/12)
 - 3 font suite à une décision de suspension ou de radiation du droit (Dossiers n° RSA/2019/ 1, 8 et 9).
- 8 contentieux engagés par des mineurs isolés étrangers, dont 4 référés-suspension, suite à des refus de conclure des contrats jeunes majeurs (Dossiers MNA n°2019/2, 3, 4, 5, 8, 10, 11 et 16)
- 1 contentieux « RH » suite au recours déposé par un agent contestant un avis de somme à payer correspondant au remboursement induit de la qualification d'un arrêt de maladie ordinaire et non CLM (Dossier n°2019/13)
- 1 recours engagé par un assistant familial contre la décision prononçant le retrait de son agrément (Dossier n°2019/15).
- 2 recours, dont un référé-suspension, engagé par une assistante maternelle contre la décision de retrait de son agrément (Dossier n°2019/18 et 19).

2 - Devant la Cour administrative d'appel de Nantes :

- Suite à l'appel interjeté par 8 ex-OPA contre le jugement rendu par le Tribunal administratif de Nantes le 31 octobre 2018, en ce que bien qu'ayant annulé la décision du Président s'agissant de la prise en compte

de la prime de service du conseil général (PSCG) dans la rémunération calculée lors de l'option exercée pour intégrer la PFT, celui-ci a refusé de faire droit à leur demande de modulation individuelle de la PSCG, de la prime de service et de rendement (PSR) et de l'indemnité spécifique de service (ISS) (Dossiers n° 2018/45 à 2018/52).

- Suite à l'appel formé par une assistante maternelle contre le jugement rendu par le Tribunal administratif de Nantes qui a rejeté sa requête en demande d'annulation de la décision de retrait de son agrément (Dossier n°2019/1).

3 – Devant le Conseil d'Etat, après pourvoi formé :

Contre une ordonnance de référé du Tribunal administratif de Nantes, aux termes de laquelle il a été fait droit à la demande de suspension par un agent d'une décision de mutation d'office (Dossier n° 2018/54).

4 - Devant le juge pénal suite à sa constitution de partie civile en matière de fraude au RMI/RSA contre :

- Messieurs Billal et Samir B.
- Monsieur Denis J.
- Monsieur Alain D. et Madame Josiane L.
- Monsieur Stéphane C. et Madame Magalie B.
- Madame Mélinda D.
- Madame Yasmin A I
- Monsieur Abdelkader L.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

16 Postes vacants au sein des commissions intérieures de travail

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article L.221 du code électoral,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Olivier SASSO en remplacement de M. Jean-Michel BATAILLER au sein des Commissions intérieures de travail suivantes :

- Commission Développement numérique et Réseaux électriques,
- Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 28 votes pour, 14 abstentions

17 **Protéger l'équilibre financier du Département**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Optimiser la gestion de la dette et des risques

AJUSTE les recettes d'investissement de -33 793 803 €

Action 2 – Maîtriser les recettes

AJUSTE les recettes de fonctionnement de +1 500 000 €

Action 4 – Ecritures de bilan

AJUSTE les dépenses de fonctionnement de +85 412 €

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

18 **Finaliser les engagements en développement économique**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Développement économique

AJUSTE les dépenses d'investissement de +6 000 €.

DECIDE des ajustements d'autorisation de programme et de crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour, 2 votes contres

19 **Budget supplémentaire 2019**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget supplémentaire pour l'année 2019.

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses du budget supplémentaire pour l'exercice 2019 de la manière suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 30 410 009 €

Recettes : 30 410 009 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 34 605 503

Recettes : 34 605 503

PRECISE que le budget supplémentaire pour 2019 a été voté par nature et par chapitre.

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme et les écritures de caducité conformément aux tableaux joints en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour, 16 votes contre

VŒU

**VOEU DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE
RELATIF A LA SITUATION D'URGENCE
EN MATIERE DE BIODIVERSITE ET DE CLIMAT**

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC) a publié cette année un nouveau rapport sur les impacts du réchauffement climatique.

Si le rythme d'émissions actuelles continue, le réchauffement climatique atteindra 1,5°C à l'horizon 2050 et 3°C d'ici 2100.

De plus, début mai, la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services éco-systémiques (IPBES) alertait les gouvernements sur la disparition, dans les prochaines années, d'un million d'espèces animales et végétales.

Le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité impactent nos vies quotidiennes. Des bouleversements irréversibles menacent les conditions d'existence de l'humanité.

Actuellement, les plans et mesures ne sont pas suffisants pour limiter le réchauffement climatique à l'objectif de 1,5°C d'ici 2050.

S'il appartient en premier lieu aux Etats d'effectuer les grands arbitrages en la matière, la responsabilité de chacun est engagée. Individus et collectivités, nous avons tous un rôle à jouer, chacun à son échelle.

En ce sens, le Conseil départemental réuni le 21 juin 2019 :

- *Prend acte de la situation d'urgence en matière de biodiversité et de climat ;*
- *Reconnaît la nécessité de faire évoluer nos trajectoires afin de lutter contre le changement climatique et ses graves conséquences ;*
- *Poursuit l'intégration des notions de développement durable entreprise dans l'ensemble de ses politiques publiques ;*
- *Décide d'informer la population Sarthoise sur les actions du Département en ce domaine ;*

- Demande, s'agissant d'une priorité nationale, que l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ne s'applique pas aux politiques ENS, lesquelles disposent d'une taxe spécifiquement affectée, afin de pouvoir mettre en œuvre pleinement leur engagement.

Vœu adopté à l'unanimité par le Conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h25

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a final flourish.

Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.